

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 40  
dont suppléé :

**Membres représentés** : 9

**Votants** : 49

**Date de la convocation**  
15 décembre 2023

**Secrétaire de séance** :  
Philippe MAROTTE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle  
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de M. BLIN Nicolas, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. CAFFARELLI Christian, M. DOVERGNE Alain de Mme PREVOST Anne-Marie, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne  
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, TEN Franck, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

**OBJET : ACQUISITION DE BACS DE TRI SELECTIF – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapport de Monsieur Michel Boucher, Vice-Président Environnement**

Vu la restitution des performances et des coûts 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye réalisée par le bureau d'étude mandaté par l'ADEME lors de la commission environnement du 31 mai 2023,  
Vu une des propositions d'évolutions émises concernant la « généralisation de la collecte en bacs, bac gris et bac jaune (ECT) avec identification potentielle des usagers »,  
Vu les échanges et sollicitations des gros producteurs de notre territoire (Lycée du Paraclet, EHPAD, Cantines...) sur la mise à disposition de bacs jaunes permettant le tri des emballages,  
Vu l'engagement de la Communauté de Communes Avre Luce Noye dans la mise en œuvre d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et notamment l'Axe 2 - Action 2.2 – Améliorer l'efficacité du système de collecte du volet Économie circulaire afin de favoriser une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets grâce à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique,  
Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 28 novembre 2023, il est présenté à l'assemblée délibérante le projet d'acquisition de 300 bacs 360L jaunes pour un montant de 17 759.75€ HT soit 21 311.70€ TTC selon devis ci-joint.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 47, Abstentions : 2 Mrs LECONTE, DARCIS)  
le Conseil communautaire :**

- Adopte le projet et d'entériner l'enveloppe prévisionnelle comme proposé ci-dessus,
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) afin d'obtenir une subvention à hauteur de 30% soit 5 327.93 €, le reste à charge étant financé par des fonds propres,
- Dit que le cas échéant, les crédits seront inscrits au BP 2024,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Environnement à saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Environnement à signer les documents en rapport avec les démarches de demande de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27/12/23

Affiché le 28/12/23

Fait et délibéré, le 21 décembre 2023  
à Domart sur la Luce

Le Président,

Alain DOVERGNE

